



# Férel

## VOTRE MAIRIE



### Votre Mairie

- › Les Elus
- › Le Conseil Municipal Jeunes
- › Les services communaux
- › L'agence Postale Communale
- › Publicité des actes de la Commune de Férel
- › Finances
- › Les Marchés Publics

### Services Municipaux

- › Les tarifs municipaux
- › Location de salles
- › Offres d'emploi et de stage à Férel  
(<https://www.ferel.fr/informations-transversales/offres-demploi>)
- › Emploi, formation et réorientation sur Cap Atlantique (<https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/emploi-et-formation>)
- › Presse

### Urbanisme et environnement

- › Urbanisme
- › Les déchets
- › Les animaux et leur sauvegarde
- › Biodiversité
- › Les bassins versants à Férel
- › Les produits locaux  
(<https://www.parc-naturel-briere.com/actualite/ou-trouver-les-produits-locaux-consultez-le-guide/>)

### Sécurité

- › La Police PluriCommunale
- › Plan Communal de Sauvegarde

#### MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie  
56130 Férel

info@ferel.fr  
02 99 90 01 06

#### Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00  
Mardi et Mercredi :  
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30  
Vendredi :  
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00  
Samedi (hors juillet/août) :  
09h00 - 12h00